Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 17 octobre 2022

ARRETE TEMPORAIRE N° 683/2022

Code Voie : 1010-1036
Rue Chanoine Colombani
Chemin de l'Annonciade

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 13/10/2022 de la **SARL ISULA INFORMATIQUE** qui sollicite l'autorisation d'effectuer un tirage de fibre optique entre le central et les archives de Corse pour le compte d'Orange.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **22/10/2022 à 07h00 au 31/10/2022 à 17h00.**

Article 2 : Un rétrécissement de voie est mis en place **chemin de l'Annonciade** au droit des travaux.

Article 3 : Le stationnement est interdit **rue Chanoine Colombani et chemin de l'Annonciade** aux endroits délimités par le demandeur.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DGS - DP
HAUTE-CORSE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica